

2024 Rapport d'activité



FNEDT

Fédération Nationale
Entrepreneurs Des Territoires



Sommaire

p.4	L'équipe : élus et permanents
p.5	Éditorial de Philippe Largeau
p.6	Chiffres clés des ETARF
p.8	Les temps forts 2024
p.9	Une année de perturbations, très engagée et syndicale
p.32	Communication
p.33	Dialogue social
p.37	En région
p.38	La Fédération et les ETARF
p.39	Le réseau FNEDT

Photos : © couverture : Pexel - Stijn Nuttin

sommaire : Pexel - Aleksandr Sochnev

p. 8 et 22 : Matt Photography

p. 8, 13, 23, 24, 26, 27, 29, 30 : FNEDT

p. 10 : EDT Nouvelle-Aquitaine

p. 12 : Michel Kurst

p. 14 : Sarl GTTA

p. 16, 17, 29 : ministère de l'Agriculture

p. 21 : EDT Hauts de France

p. 23 : Axema

p. 36-37 : EDT PACA, EDT AuRA, ETF Occitanie, ETF Nouvelle-Aquitaine,
ETF Grand-Est, Anefa BFC, EDT Occitanie, EDT Pays de la Loire,
EDT Normandie, EDT Ile de France.

Éditorial



Le Bureau de la FNEEDT

Président : Philippe Largeau
Vice-Président Délégué : Frédéric Jan
Vice-Présidents Forêt : Michel Bazin • **Rural :** Pascal Gendrier
Secrétaire générale : Martine Perrin
Secrétaire général adjoint : Michel Letourneur
Trésorier générale : Fernando Da Costa
Trésorière adjointe : Florence Reynaud
Membres : Franck Bellessort, Sylvain Kerivel, Bernard Sanchez, Séverine Tron
Gérard Napias est Président d'honneur de la FNEEDT et membre honoraire du Bureau

Conseil d'administration (par ordre alphabétique)

Eric Alexandre	Patrice Gauquelin	Marie-Sophie Pujol-Fort
Antoine d'Amécourt	Pascal Gendrier	Sébastien Raujol
Grégory Audoin	Frédéric Jan	Sophie Renaud
Michel Bazin	Sylvain Kerivel	Florence Reynaud
Franck Bellessort	Philippe Largeau	Marie-Claude Ricart
Martial Blondelle	Julien Leclercq	Emilie Roth
Olivier Bosredon	Michel Letourneur	Bernard Sanchez
Frédéric Bouché	Simon Malaquin	Didier Tastet
Vanessa Briard	Laurent Menanteau	Jérémie Taveau
Eric Brodhag	Philippe Monplot	Gilbert Tisler
Fabien Cadeau	Karine Moreaux	Séverine Tron
Steve Cazorro	Frédéric Mutz	Nathalie Valade-Moreau
Jérôme Contet	Martine Perrin	Jean-Pierre Vitton
Fernando Da Costa	Sylvain Picouet	
Julien Fourtier	Hugues Pion	

Commissions

Affaires sociales, emploi, formation :
Philippe Largeau, Florence Reynaud,
Michel Letourneur, Fernando Da Costa
Agricole et environnement : Frédéric Jan,
Franck Bellessort, Michel Letourneur
Forêt : Michel Bazin
Rural : Pascal Gendrier
Communication : Martine Perrin, Frédéric Jan

Équipe des permanents

Directeur général : Erwan Charpentier
Assistante de direction : Florence Dikiadi
Comptable : Sylvie Delice
Responsable affaires sociales : Régis Mouneau (avril 2025)
Chargé des travaux agricoles : Guillaume Le Gonidec
Chargé des travaux forestiers et ruraux : Aldric de Saint Palais
Chargée de mission GPEC : Pauline Quenot
Chef de projets digital et événementiel : Hervé Fourchon
Responsable communication : Constance Renault
QualiTerritoires : Christèle Le Roux

L'année 2024 a été particulière pour la FNEEDT et son réseau, tant en interne au regard des transitions de notre organisation, qu'en externe avec des contextes politique et climatique qui ont fortement impacté le secteur.

En mars, le Conseil d'administration de la FNEEDT m'a élu président, à la suite de Gérard Napias qui a œuvré pendant 23 ans pour le développement et la reconnaissance de la profession.

Avec les membres du Bureau et du Conseil d'Administration, nous voulons répondre aux attentes et ambitions des ETARF pour le développement de leurs activités et de l'emploi, soutenir la création et la transmission, et poursuivre le travail engagé auprès des élus et pouvoirs publics pour défendre les spécificités des entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux, et faire valoir leurs rôles pour la compétitivité, la souveraineté et le monde rural.

2024 a été l'année du premier acte de la mandature avec la définition de notre projet FNEEDT 2030 et de sa traduction en feuille de route qui va s'étoffer grâce au concours de chacun dans le réseau.

Ce rapport d'activité en est sinon le descriptif, tout au moins le récit non exhaustif, illustré de d'exemples concrets.

La FNEEDT souhaite poursuivre et développer son accompagnement du réseau territorial, syndicats départementaux ou interdépartementaux, associations ETF

et unions régionales, pour soutenir leurs actions au quotidien auprès des adhérents, des parlementaires et des services déconcentrés de l'État.

Il en va de même de notre engagement inconditionnel et si nécessaire dans la formation, le développement des compétences, et dans la diffusion des bonnes pratiques.

Au-delà de la nécessaire mobilisation de tous - que ce soit auprès de nos clients comme syndicalement -, il convient également de faire reconnaître les missions et les enjeux de la profession, afin de rendre compréhensible et lisible les rôles économique et sociétal des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers.

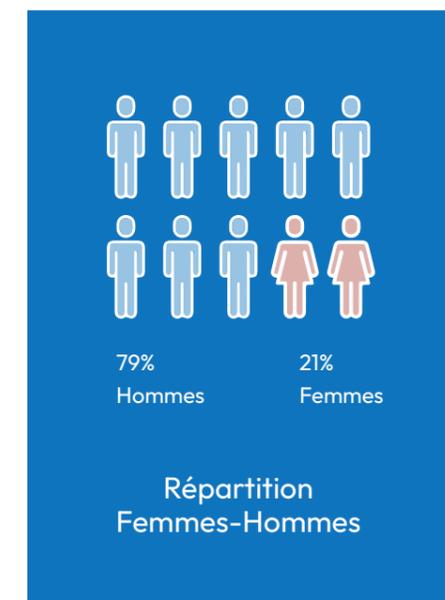
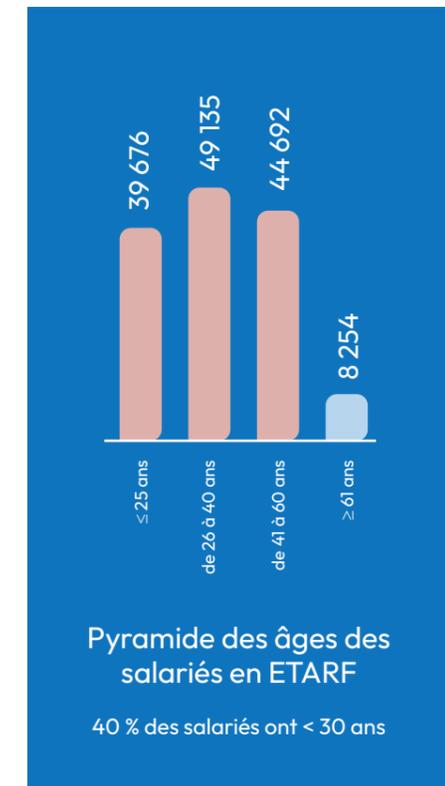
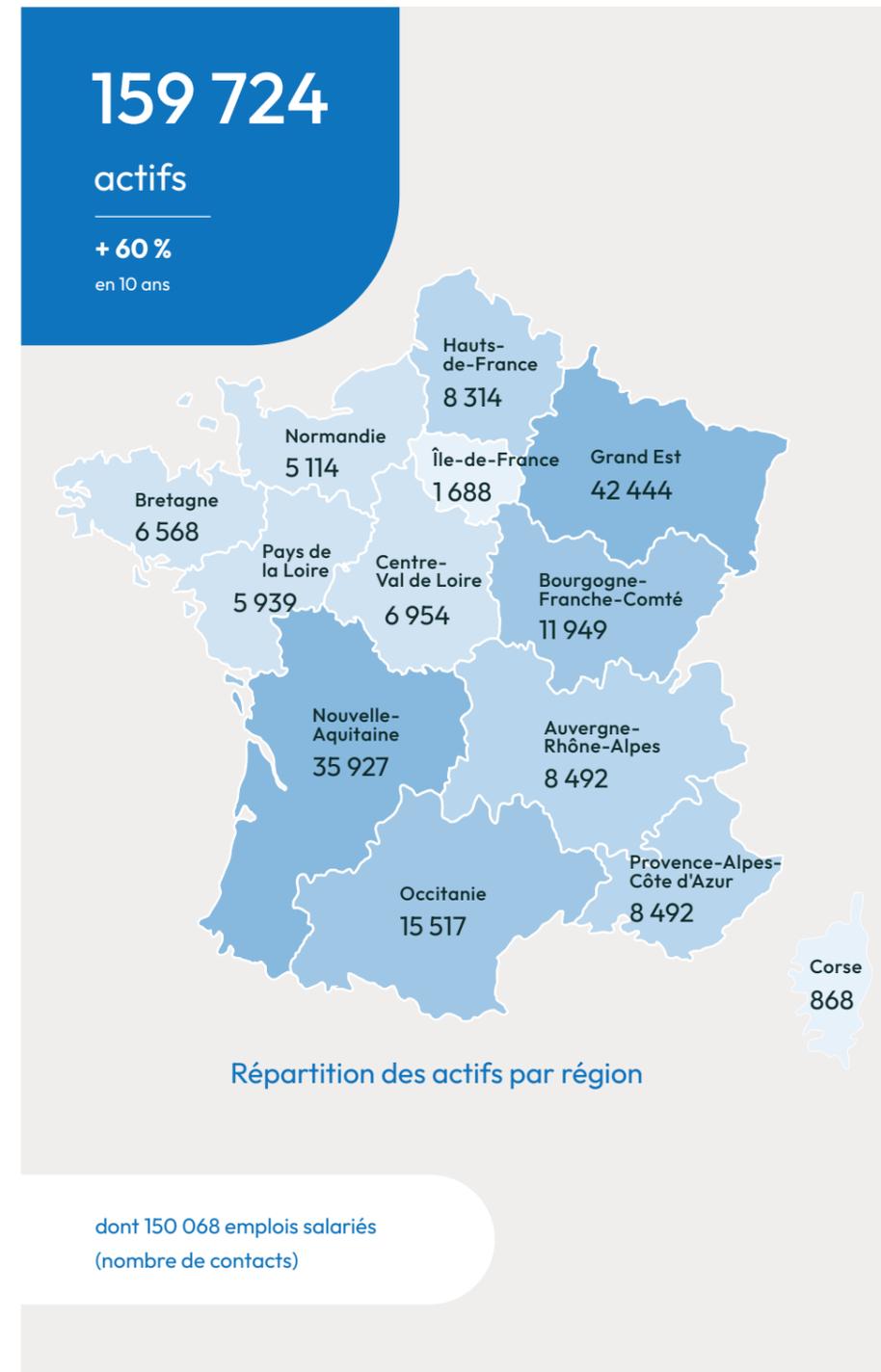
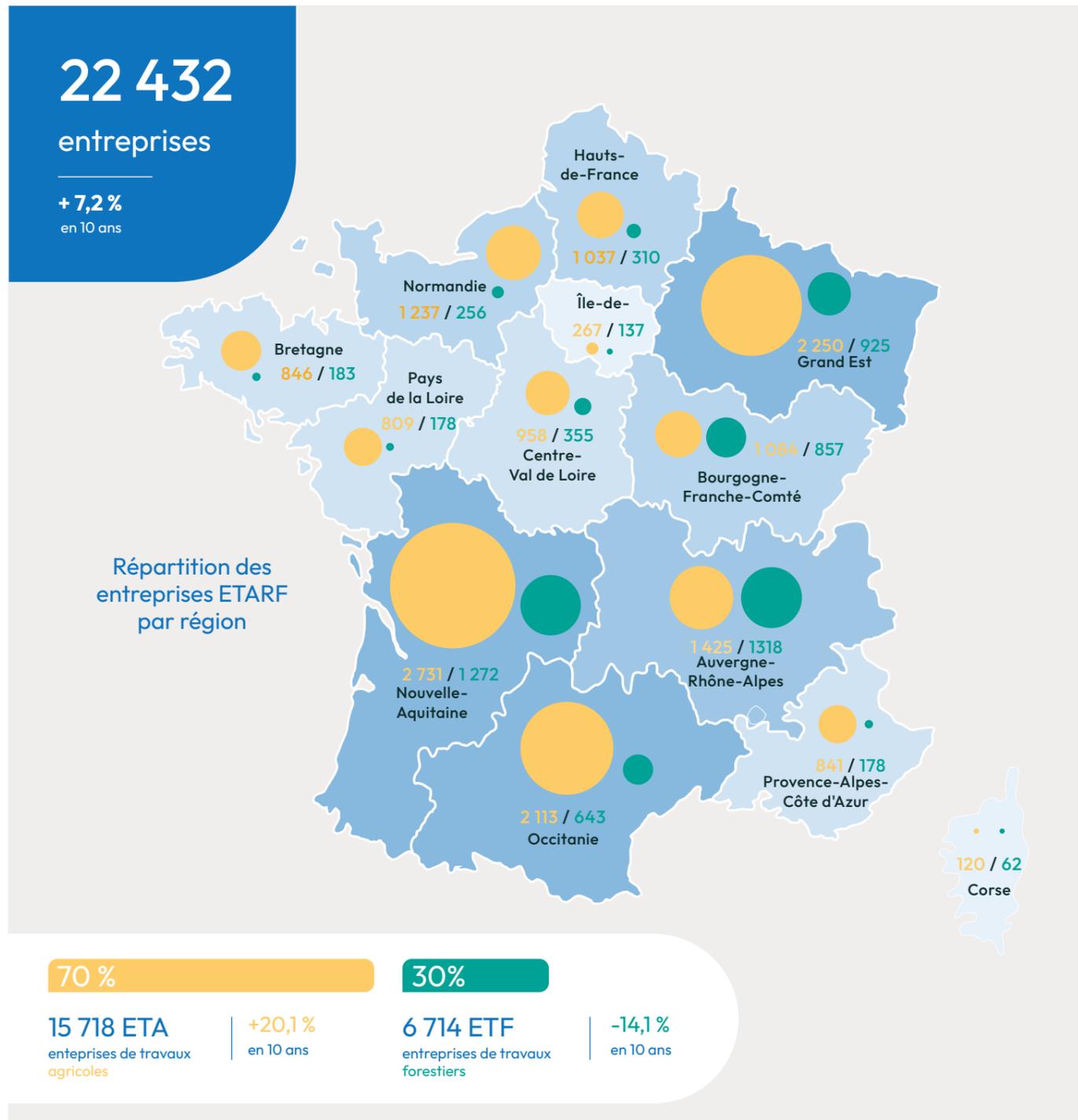
Nos entreprises continuent de se structurer, elles sont créatrices d'emplois durables et qualifiés, aussi voire surtout, des acteurs économiques incontournables de nombreuses filières. Elles sont aujourd'hui mises à mal par les conditions climatiques, les inflations à répétition, et des politiques publiques à vent contraire.

Nous allons donc faire encore plus, pour protéger et accompagner les entreprises, et anticiper les mutations.

Philippe Largeau

Président de la Fédération Nationale
Entrepreneurs Des Territoires

Chiffres clés des ETARF



Temps forts 2024

Élection de Philippe Largeau

28 mars - Paris (75)

Elu à l'unanimité, Philippe Largeau prend la suite de Gérard Napias après 23 ans de présidence.

Celui-ci accepte le mandat de président d'honneur.



Un Bureau national renouvelé

de gauche à droite : Séverine Tron, Florence Reynaud, Pascal Gendrier, Philippe Largeau, Michel Bazin, Martine Perrin, Michel Letourneur, Frédéric Jan, Fernando Da Costa, Franck Bellessort, Bernard Sanchez et Sylvain Kerivel (absent)



Elections européennes et législatives

La FNEDT et son réseau se mobilisent pour interpellier candidats et députés nouvellement élus aux parlements européen et français sur les attentes des ETARF, notamment en termes de simplification.



Un déluge exceptionnel d'intempéries

Chantiers désorganisés, reportés ou annulés, ETF à l'arrêt, tensions de trésorerie, conditions de travail dégradées, casses de matériel, surconsommation de GNR... Les 4 saisons ont mis à mal les ETARF.

2024 Une année...

– agitée par les aléas climatiques et les instabilités politiques

La météo 2024 fut exceptionnelle : pluies abondantes, violents orages, épisodes cévenols, inondations à répétition, tempêtes... touchant la quasi totalité de la métropole.

Les sols impraticables - 78 % des nappes phréatiques ont atteint un niveau supérieur à la normale - ont mis à l'arrêt un nombre important d'ETF, les chantiers de travaux agricoles ont été fortement désorganisés, retardés (voire annulés !) et réalisés dans des conditions très dégradées.

Dès la fin de l'été, les tensions de trésorerie créent l'alarme.

En parallèle, la France a connu quatre premiers ministres et une dissolution de l'Assemblée nationale. Que ce soit pour défendre les intérêts des ETARF dans le PLOA ou faire avancer l'équité entre les acteurs du monde agricole avec le PLF et le PLFSS, la FNEDT et son réseau ont dû à chaque mouvement, réexpliquer les enjeux et conséquences de la fragilisation des entreprises sur l'emploi et la compétitivité des filières agricoles et forestières.

– empreinte de la mobilisation de la FNEDT et son réseau

A force d'engagement - en manifestations, en préfectures, auprès des parlementaires, en réunions techniques, aux cabinets des ministres, etc. - plusieurs avancées pour les ETARF sont notables telles que la fin de la hausse de la fiscalité du GNR ou la territorialisation des calendriers de travaux en cas de force majeure. D'autres devraient aboutir en 2025 comme la dépenalisation des infractions non intentionnelles, ou l'adaptation des calendriers de travaux aux réalités climatiques et de biodiversité des territoires.

Autre avancée notoire : de premières aides à l'usage sont décernées par FranceAgriMer. La FNEDT, avant-gardiste sur cette revendication, défend ce dispositif repris depuis par le Dialogue stratégique de l'UE pour penser la prochaine Pac, de longue date.

– importante pour la vie syndicale

Le nouveau Conseil d'administration de la FNEDT a élu à l'unanimité Philippe Largeau, après 23 ans de présidence de Gérard Napias. S'inscrivant dans la continuité de son action, le Président Largeau a proposé un Bureau renouvelé, pour engager une réflexion sur la stratégie FNEDT 2030. En lien constant avec le réseau territorial, la FNEDT a porté les revendications des entreprises de travaux auprès des candidats aux élections européenne et législative, dans le cadre d'auditions parlementaires et par le biais d'amendements aux PLOA, PLF et PLFSS, tout au long de l'année.

La mesure d'audience de notre organisation en fin 2024 devrait confirmer sa représentativité et par là, sa place de partenaire social.

Janvier

En début d'année, les ETARF du Nord et de l'Ouest de la France restent particulièrement touchés par les intempéries ; dans plusieurs pays d'Europe l'annonce de la réforme sur la fiscalité du GNR déclenche une opposition exceptionnelle : les ETARF se mobilisent

Manifestations du monde agricole GNR et simplification administrative : les ETARF rejoignent le mouvement

A l'origine de la mobilisation, la suppression des allègements fiscaux sur le carburant et la création d'une taxe sur les véhicules agricoles et sylvicoles. Depuis décembre 2023, les agriculteurs et entrepreneurs européens, allemands en tête, créent la surprise par la durée et l'ampleur du mouvement.

En France, engins agricoles, mais aussi forestiers, tracteurs, tonnes et camions ont revêtu les bâches et drapeaux EDT affichant ainsi leur solidarité et leurs revendications.

Une majorité des EDT départementaux, unions régionales et associations des ETF ont déclaré,

organisé, et participé aux rassemblements, opérations escargot, blocages d'axes routiers, etc.

La FNEDT s'associe à l'inquiétude des agriculteurs qui, comme les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux, supportent des charges de plus en plus lourdes, et subissent les lourdeurs administratives et des réglementations toujours plus contraignantes, alors que leurs conditions de travail se dégradent du fait du changement climatique.

Les ETARF consomment 30 % du GNR agricole, l'augmentation de sa fiscalité annoncée créerait pour ces TPE-PME un choc de trésorerie, le reste à charge pour les entreprises devant être multiplié par 6 en six ans. Pour leur pérennité, des compensations fiscales et un soutien concret du gouvernement sont fermement demandés au Premier ministre et ministre de l'Economie.

5 mesures d'urgence au Premier ministre

Afin d'aboutir à des solutions concrètes pour le monde agricole, forestier et rural, la FNEDT et son réseau réaffirment leur volonté de participer au débat et faire valoir les spécificités des ETARF.

Ils rappellent que l'engagement pour une gestion durable de l'agriculture et de l'environnement doit faire l'objet d'une application progressive, être accompagné d'allègements réglementaires, fiscaux et administratifs, et être aménagé pour prendre en compte les contraintes des acteurs de l'agriculture et de la forêt. Les calendriers de travaux et leur cohérence vis-à-vis des réalités climatiques comme des obligations de débroussaillage pour lutter contre les incendies sont particulièrement interrogés.

La mise en danger des trésoreries des ETARF, toujours sous le coup des chocs inflationnistes des énergies et des agroéquipements est elle aussi martelée.

Aménager l'article L411-1 du code de l'environnement qui empêche, en période de nidification, tous travaux d'entretien notamment aux abords des réseaux ferrés et de distribution d'énergie, pratiquer les obligations légales de débroussaillage (OLD), etc.

Alléger les charges sociales sur tous les salariés sur le modèle TO/DE.

Rembourser mensuellement les avances relatives aux taxes sur le GNR.

Faciliter l'entretien des fossés pour empêcher les crues dévastatrices.

Mettre en œuvre la simplification administrative.

Inondations, tempêtes : les ETARF en première ligne

Le Nord et le Pas-de-Calais subissent, en seulement quelques semaines, deux crues décennales générant des inondations qui se succèdent sans avoir eu le temps de se résorber.

D'autres régions - Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, AuRA - ont connu des événements météorologiques (tempête Ciaran, forts cumuls de pluie, inondations, etc.) venus perturber les chantiers de semis d'hiver et de récolte de cultures d'automne.

En Nord Pas-de-Calais, ce sont encore 2 300 hectares de betteraves qu'il reste à ramasser (mais aussi endives et pommes de terre).

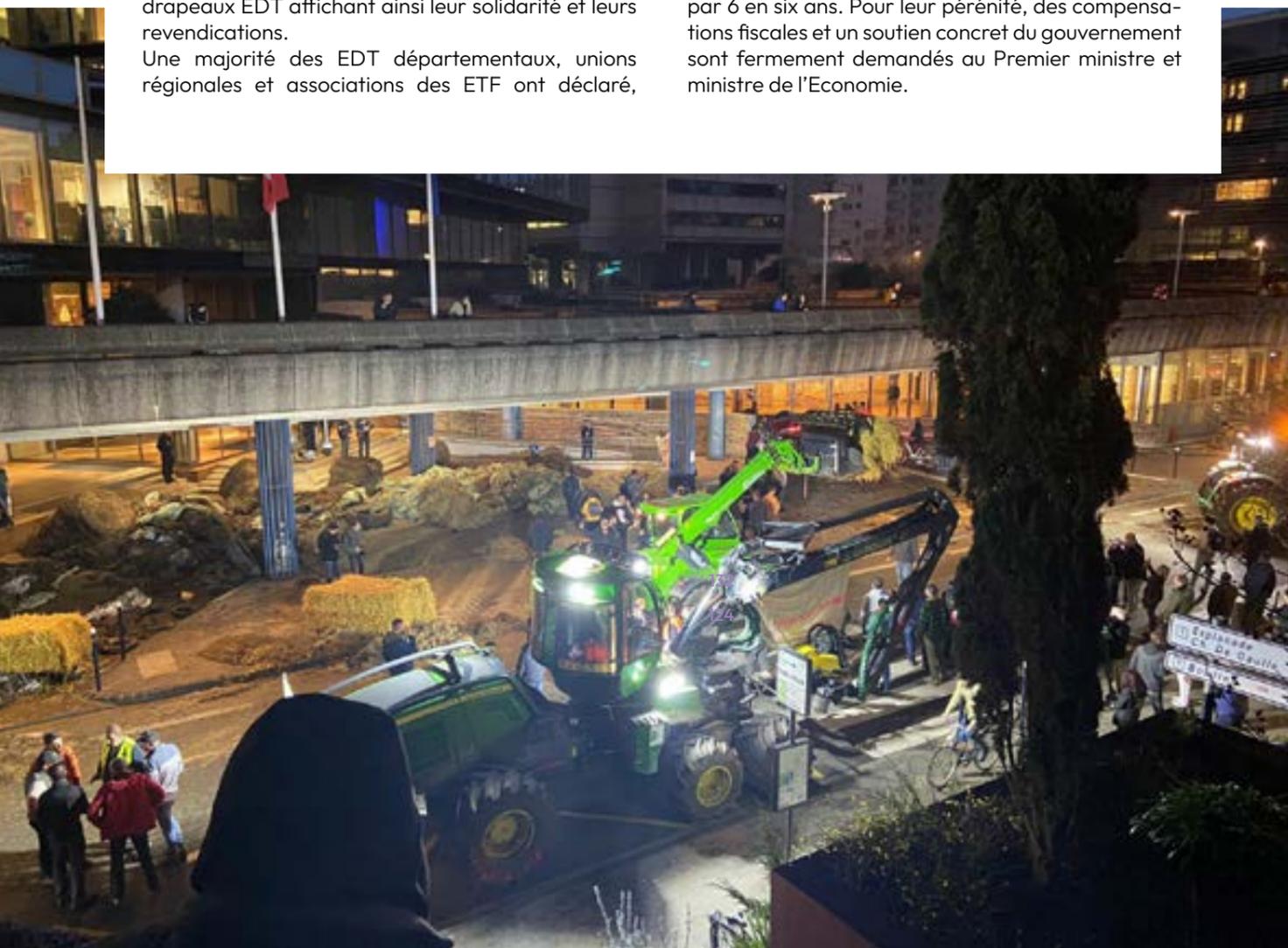
Les ETA pâtissent de casses inédites de pièces et d'usure prématurée, et du report de la maintenance des matériels avec des pièces plus chères (sans les prix « morte saison »). Les conditions de chantier sont aussi plus énergivores, doublant voire triplant la consommation de GNR.

Gabriel Attal, alors juste nommé Premier ministre, se rend dans le Pas de Calais pour rencontrer les

Fin 2023, de nombreux chantiers furent déjà annulés ou reportés au printemps

sinistrés des intempéries, promettant de ne « laisser personne sur le bord du chemin » et annonce un fonds d'urgence renforcé pour les agriculteurs et les maraîchers.

Les ETARF et leurs salariés dont locaux et habitations ont été dévastés, voient depuis novembre des chantiers annulés, reportés ou honorés dans des conditions difficiles avec un lourd impact sur les débits et les surcoûts. La FNEDT et EDT Hauts-de-France sont restés attentifs à ce que les mesures d'aides s'appliquent à tous.





90^e Congrès national des EDT à Epinal acteurs de la transition écologique

Sur le thème des « entrepreneurs de travaux, agricoles, forestiers et ruraux, acteurs de la transition écologique », ce congrès qui a réuni plus de 350 participants, a offert un programme d'échanges riches et d'intenses moments de convivialité. Le programme des tables rondes cherchait à répondre aux enjeux des ETARF : trouver l'équilibre délicat de la gestion d'une entreprise, tout en gardant des perspectives pour innover, se développer et être prêt à relever les défis des transitions écologiques et énergétiques. L'actualité montre que sans solutions concrètes et un accompagnement des acteurs, les efforts demandés dans un contexte climatique qui se durcit, crée des tensions. C'est pourquoi le Président Napias a appelé à la mobilisation « sans complaisance » des congressistes dans le cadre des tables rondes pour des échanges ouverts et constructifs. La première traitait des enjeux de la protection de la biodiversité et de la lutte contre les espèces invasives : « *Nous devons composer entre l'ordonnateur, la réglementation et le regard du public* » résume un intervenant. La deuxième table ronde se concentrait sur les enjeux de qualité de vie au travail, et de l'importance de concilier la vie professionnelle et la vie personnelle. La dernière table ronde sur la décarbonation des travaux a cherché à éclairer les réflexions en cours dans les bureaux d'études, les solutions de financement, les biocarburants et leurs réseaux de distribution, pour penser les investissements que les transitions écologiques et énergétiques vont nécessiter dans un futur proche.

Des hommages et des remerciements

Si les débats étaient riches et intenses, nombre de temps forts l'ont été tout autant. Le Président Napias a tenu à souligner l'engagement des membres quittant leurs fonctions au sein du bureau national de la FNEDT et de Patrice Durand. A l'issue de la clôture du congrès, en remerciement au Président Napias qui passera la main dans quelques semaines, une pluie d'hommages d'anciens membres du bureau de la fédération venus pour l'occasion, de partenaires et autres surprises, s'est conclue par une longue standing ovation. Les surprises se sont ainsi multipliées jusqu'en fin de soirée de gala, rendant ce 90^e Congrès national des EDT inoubliable.



Février

Le réseau FNEDT s'engage pour la simplification administrative ; les Coopératives forestières souscrivent à la Charte de vitalité des ETF ; le 90^e Congrès national des EDT à Epinal sous le signe des transitions et des hommages

Le mois la simplification : les propositions de la FNEDT et son réseau

Suite aux déclarations du Premier ministre, des préfets invitent à faire remonter des propositions de simplification de réglementations agricoles et recueillent propositions et attentes.

Une consultation du réseau territorial EDT, à l'appel de la fédération, permet de collecter et consolider une liste de 26 mesures transmise au Premier ministre.

Quelques-unes des mesures, classées en trois grandes thématiques :

- **Compétitivité et gestion d'entreprise** : aides à l'acquisition de matériels à l'énergie décarbonée et d'occasion ; équité de traitement ; lutte contre la distorsion de concurrence ; fiscalité ; social (heures supplémentaires, retraites).
- **Réglementation des travaux** : centralisation (site internet unique), biodiversité (cartographie des zones protégées, BCAE8 et taille des haies, revue des fossés et cours d'eau), autres contraintes (procédure DICT, visite générale périodique basée sur le nombre d'heures du matériel).
- **Vivre ensemble en ruralité** : retour de la cellule Demeter ; aménagements urbains, etc.

Charte de vitalité économique et sociale des ETF : signature avec l'UCFF

Gérard Napias et Bertrand Servois, Président de l'UCFF, ont signé en présence de Robert Dieudonné, président de la commission Forêt, la Charte de vitalité économique et sociale des entreprises de travaux forestiers (ETF).

L'occasion de rappeler la nécessité à défendre les travaux en forêt qui restent la cible d'actes de vandalisme, malgré l'attention que les professionnels portent à la protection de la biodiversité et des sols.

Le président Servois s'est félicité de la signature de la charte de vitalité économique et sociale des ETF qui propose « *un cadre contractuel clair, visible et respecté de tous* ».

Les coopératives forestières (UCFF) représentent les plus gros volumes de bois mobilisés en France, 40 000 chantiers par an et 2 millions d'hectares de forêts gérées.

Démarche RSO

Consciente de son rôle socétal, la filière Forêt-Bois se dote d'un boussole stratégique, à la définition de laquelle la FNEDT a participé depuis 2022. La démarche vise à démontrer son utilité sociale pour concilier les besoins des humains, ceux du vivant et les enjeux de la transition écologique.

La filière s'engage à assurer les besoins liés aux usages du quotidien, faire vivre les territoires, offrir des métiers attractifs porteurs de sens, maintenir des écosystèmes forestiers dynamiques et diversifiés, préserver la qualité des éléments essentiels à la vie, prévenir les risques biotiques et abiotiques, adapter les milieux forestiers au changement climatique, contribuer à une société décarbonée et mobiliser les Français pour les rendre acteurs de la transition écologique.





— Intempéries : la FNEDT alerte et demande des mesures d'aides à la trésorerie

La FNEDT saisit le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et la Caisse centrale de la MSA pour alerter sur la situation préoccupante des entreprises de travaux agricoles et forestiers.

À l'échelle nationale, l'excédent pluviométrique a atteint + 85 % (par rapport aux normales 1991-2020) en mars 2024, soit le cinquième mois de mars le plus arrosé depuis le début des mesures en 1958.

Depuis des mois, les conditions climatiques perturbent fortement l'organisation des chantiers de semis et d'épandage, entraînant des retards significatifs.

Dans le secteur forestier, l'exploitation et la sylviculture sont à l'arrêt ou fortement ralenties en raison des précipitations exceptionnelles rendant l'accès aux chantiers quasi impossible. Face à ces difficultés, la profession demande la mobilisation urgente de dispositifs d'aide au maintien de la trésorerie des entreprises, notamment via la prise en charge des cotisations sociales des chefs d'entreprise et des salariés des ETARF.

— Taille des haies agricoles : décalage au 15 avril

Depuis octobre, les fortes pluies ont empêché l'accès à de nombreuses parcelles agricoles, retardant l'entretien des haies, arbres et bosquets. Or, la réglementation PAC (BCAE8) interdit la taille entre le 16 mars et le 15 août, ce qui risque d'empêcher ces travaux en 2024.

Face à cette situation, et en réponse aux nombreuses alertes portées par la FNEDT, il est finalement décidé d'activer la procédure de force majeure prévue par la réglementation européenne. Dans les zones concernées, identifiées par une cartographie réalisée par les DDT et communiquées localement, cette dérogation s'applique automatiquement, sans demande individuelle. Les opérations d'entretien et de coupe des haies, arbres et bosquets est autorisée jusqu'au 15 avril, tout en veillant à préserver les nids d'espèces protégées.



L'observatoire du coût technique, porté par la FNEDT, avec l'appui technique de FCBA et financé par France Bois Forêt, permet de juger de la variation des coûts et de leur impact pour la machine de bûcheronnage, le porteur et le débusqueur à grue.

Mars

Des pluies excédentaires continuent de mettre à mal les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers ; le calendrier de la BCAE8 est adapté aux conditions climatiques ; élections à la FNEDT.

— Élections à la FNEDT : Philippe Largeau élu pour 3 ans

Le nouveau Conseil d'administration de la FNEDT élu pour 3 ans, s'est réuni pour la première fois de son mandat à Paris. Celui-ci est composé de 41 membres élus par les 7 grandes régions et de 2 membres « adhérents nationaux » (Fransylva et STAFF). Il a élu à l'unanimité Philippe Largeau, Président de la Fédération nationale.

Il prend la suite de Gérard Napias, après 23 ans à la tête de la FNEDT.

Philippe Largeau, entrepreneur de travaux agricoles de la Vienne, est engagé dans le réseau FNEDT depuis une vingtaine d'années, et depuis 2018 1^{er} Vice-Président délégué de la Fédération.

Un Bureau national renouvelé

Le Président Largeau a proposé aux membres du Conseil d'administration une liste de 12 membres de Bureau national validée ensuite par l'Assemblée générale. Sont membres du Bureau à ses côtés :

Frédéric Jan (ETA de Bretagne), vice-président délégué et président de la commission Agricole et environnement,

Martine Perrin (ETA en AuRA), secrétaire générale et présidente de la commission Communication,

Michel Letourneur (ETA en Normandie), secrétaire général adjoint, vice-président de la commission Affaires sociales,

Fernando Da Costa, trésorier (ETR de Bourgogne Franche-Comté), vice-président des commissions Affaires sociales et Rural,

Florence Reynaud, trésorière adjointe (ETA en AuRA), vice-présidente de la commission Affaires sociales,

Michel Bazin (ETF de Nouvelle Aquitaine), président de la commission Forêt,

Franck Bellessort (ETA des Pays de Loire), membre des commissions Agricole et environnement et Communication,

Pascal Gendrier (ETR du Centre Val de Loire), président de la commission Rural,

Sylvain Kerivel (ETA de Bretagne), membre des commissions Agricole et Communication

Bernard Sanchez (ETA d'Occitanie), membre des commissions Agricole et environnement, Affaires sociales, et Rural,

Séverine Tron (ETF de PACA), membre des commissions Forêt, Communication et Affaires sociales.

Gérard Napias est nommé membre honoraire du Bureau et Président d'honneur de la FNEDT.

« Nous allons poursuivre le travail engagé pour que nos 22 000 TPE-PME soient reconnues pour leur rôle essentiel et participent au cœur des débats économiques, sociaux et environnementaux des filières. »

Les intempéries persistent ; un PLOA décevant : la FNEDT et son réseau se mobilisent pour défendre les intérêts des ETARF ; l'abandon de la hausse de la fiscalité sur le GNR rassure

Publication de l'arrêté sur les OLD : 18 mois de concertation

La FNEDT a joué un rôle clé dans l'élaboration de l'arrêté du 29 mars 2024 sur le débroussaillage, veillant à protéger les intérêts des Entrepreneurs de travaux forestiers. Les ETF peuvent désormais travailler dans un cadre réglementaire clair, tant pour eux-mêmes que pour la protection de la biodiversité forestière. Parmi les dispositions majeures de cet arrêté, on retrouve la possibilité de réaliser, aux périodes les plus favorables pour leur efficacité, la coupe ou le broyage de la végétation herbacée et ligneuse basse, l'élagage des arbres et arbustes, ainsi que le dégagement de toute végétation au-dessus des voies publiques pour assurer la circulation des engins de secours et d'incendie.



Recrudescence des actes de vandalisme : la FNEDT et la filière interpellent le ministre de l'Intérieur

La FNEDT et les membres de la filière forêt-bois demandent un renforcement de la sécurisation des travailleurs en forêt, rappelant que le caractère de plus en plus violent des actes de vandalisme atteignent profondément les entrepreneurs et exploitants forestiers, tant sur le plan moral que sur le plan financier.

Intempéries : la FNEDT sollicite le MASA et la CCMSA

Les intempéries persistent, le retard pris dans l'exécution des travaux voire leur annulation et les difficultés de recouvrement s'accumulent... La FNEDT saisit le ministère de l'Agriculture et la CCMSA pour prendre en compte des **mesures spécifiques d'aides à la trésorerie** pour les ETARF : prise en charge de cotisations, report de paiement des cotisations sociales des TNS et salariés. La FNEDT accompagne les syndicats départementaux et les Unions régionales dans leurs démarches auprès des caisses locales de MSA compétentes, comme des DDETS et DREETS pour des mesures d'accompagnement de type chômage partiel. Après les Hauts-de-France, l'état de catastrophe naturelle est déclaré pour plusieurs centaines de communes de Nouvelle-Aquitaine, Centre - Val de Loire et Bourgogne Franche-Comté.

PLOA décevant : la FNEDT et son réseau portent des amendements

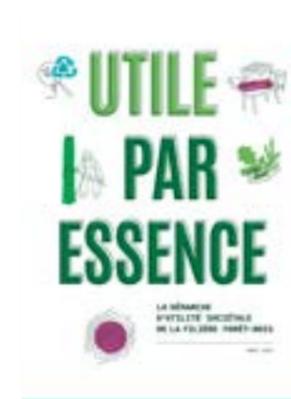
Le « Projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture » présenté en Conseil des ministres ne satisfait pas les ETARF. La FNEDT regrette qu'il se focalise sur les agriculteurs en laissant peu de place aux autres acteurs des filières. Aussi, la FNEDT a préparé une liste d'amendements pour examen en commission des Affaires économiques et en séance publique, sur la base des remontées du réseau ayant abouti à une liste de 26 mesures. Des webinaires « PLOA 2024 » sont organisés pour soutenir l'effort déployé par le réseau territorial pour défendre auprès des députés et sénateurs de leurs départements et régions, la liasse d'amendements pour les ETARF.

Rencontre avec Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture

A l'agenda : l'exonération des charges patronales sur les TO-DE, l'article L411-1 du code l'environnement, les BCAE8, la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques, la dérogation quinquennale à la durée maximale quotidienne ou hebdomadaire du travail, l'intégration des ETARF dans le champ de l'article L 311-1 du code rural et de la pêche maritime pour bénéficier d'aides, de financements, et d'accompagnement et la possibilité de construire ou d'agrandir les bâtiments en zone agricole et non en zone artisanale ou commerciale.



Le ministre s'est engagé à :
→ transmettre la chronologie des travaux en cours sur la **sécurisation des travaux forestiers** ;
→ à inviter la FNEDT à participer à la mission confiée au CGAAER pour **évaluer le certiphyto** et définir des scénarios d'évolution de l'actuelle réglementation.
Il a également confirmé :
→ la pertinence de **repenser les dates d'interdiction de taille des haies** en fonction des périodes de nidification selon les territoires ;
→ travailler à une proposition de simplification et de meilleure adaptation aux **besoins des entrepreneurs**.



Utile par essence : la démarche d'utilité sociétale

Travailler dans la filière Forêt-Bois est un engagement quotidien. Dans la lutte contre le changement climatique et ses effets, la forêt joue un rôle majeur. Ce rapport est le reflet d'une démarche collective, une mobilisation au service d'un objectif commun d'intérêt général : construire un avenir durable pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain tout en préservant la nature dans sa diversité.

Les ETARF consomment



GNR « en pied de facture »

La remise en cause de l'avantage fiscal sur le GNR en agricole et en forêt, a fait monter l'inquiétude dans les entreprises. Aussi, l'annonce de la fin de la hausse de la fiscalité du GNR est un soulagement pour les plus de 22 000 ETARF, majoritairement de TPE-PME. La remontée de la taxation du GNR a un impact direct sur le tarif de prestation de moisson, d'ensilage, d'arrachage de betteraves, de récolte et de débardage forestier mais aussi pour les gestionnaires de réseau et des industriels.

La FNEDT est mobilisée depuis juin 2023 pour faire entendre le risque que cette réforme fiscale sans accompagnement spécifique faisait porter sur les entreprises de travaux. Le réseau s'est engagé dans les manifestations de début d'année pour faire entendre leur alerte.

Les ETARF consomment 30 % du GNR employé dans l'agriculture et la forêt. Parmi les ETA, des entreprises utilisent annuellement des centaines de milliers de litres de GNR, voire des millions. Le poste carburant représente 15 % des charges des entreprises.



+ 20
amendements
proposés par le
réseau FNEDT

PLOA à l'Assemblée nationale : le réseau FNEDT mobilise les parlementaires en circonscription

Le Projet de Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole (PLOAA), rebaptisé « Projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations », remanié après les manifestations de début d'année, est finalement examiné à l'Assemblée nationale. La Fédération Nationale des Entrepreneurs Des Territoires et son réseau ont proposé 21 amendements en faveur de la simplification administrative.

Ces amendements concernent notamment :

- la contractualisation des prestations,
- un plan pluriannuel significatif d'aide à l'usage de matériels utilisant une énergie « décarbonée »,
- le soutien à l'achat d'agroéquipements d'occasion,
- la lutte contre la distorsion de concurrence,
- la création de GAI à l'échelon national afin de favoriser l'apport de capitaux, permettant ainsi une reprise de l'activité plus facile,
- la création d'un site internet « portail unique » recensant toutes les réglementations,
- l'assouplissement du calendrier d'entretien des haies PAC.

Ils ont été défendus par une vingtaine de députés de divers partis.

Parmi les avancées notables, la territorialisation du calendrier de travaux pour l'entretien des haies afin de prendre en compte les réalités des départements, et la dépenalisation des atteintes non-intentionnelles à l'environnement.

Pour une Europe agricole et forestière durable : reconnaître le rôle essentiel des ETARF

En Europe, ce sont 150 000 ETARF, qui interviennent au quotidien. La France en compte à elle seule 22 000 !

Les 11 propositions que la FNEDT porte dans ce manifeste, constituent des préalables indispensables à la souveraineté agricole et forestière française et européenne, à l'instauration de pratiques durables et à la protection du vivant, ainsi qu'à la compétitivité et à la pérennité des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers et en conséquence des exploitants agricoles et forestiers.

Alors même que nos entreprises sont confrontées à l'inflation du coût des agroéquipements et à un manque d'équité en matière de financements, de subventions et d'aides à l'investissement, elles subissent de plein fouet les aléas climatiques qui impactent leur trésorerie et mettent en péril leur pérennité. Dans ce contexte instable, il est urgent de revoir les calendriers de travaux régis par les BCAE8 afin de prendre en compte les disparités des territoires, et faire bénéficier tous les acteurs de la filière agricole, des mêmes conditions de travail.



Mai

Les intempéries persistent ; le PLOA reprend le chemin législatif ; la FNEDT et son réseau se mobilisent pour défendre les intérêts des ETARF ; la réforme de la fiscalité sur le GNR prend forme.

Chantiers annulés, reportés... La FNEDT alerte le gouvernement

Les épisodes pluvieux qui se succèdent depuis octobre 2023 rendent quasiment impossibles un grand nombre de chantiers dans la majeure partie de la France. Les parcelles gorgées d'eau ne permettent pas aux engins d'accéder aux chantiers dans des conditions respectueuses des sols.

Face au risque grandissant de défaillance, la FNEDT demande au gouvernement des mesures de soutien, dont la **création d'urgence d'un fonds d'aides** aux entreprises, et d'un dispositif de **gestion des intempéries**. Dans l'incapacité de travailler dans les champs et en forêt, elles doivent aussi supporter l'allongement des délais de paiement de leurs clients en difficulté de trésorerie.

Après le report des travaux du sol et des semis, les conditions de récolte générant usure et casse, les semis de printemps, les épandages et les ensilages sont à leur tour désorganisés.

Un Salon de l'herbe et des fourrages pluvieux, des ETA préoccupées

La pluie (quasi) incessante n'aura pas découragé les visiteurs du Salon de l'herbe...

L'édition 2024 donnait rendez-vous en Bretagne dans la périphérie de Rennes, et a attiré des professionnels venus du grand Ouest, à l'image des délégués d'EDT Bretagne, d'EDT Normandie et d'EDT Pays de la Loire.

La présence de la FNEDT et de son réseau a rappelé le **rôle des ETA auprès des éleveurs**. Au delà des prestations classiques de récolte des fourrages, d'ensilage de maïs notamment, et d'épandages, les ETA peuvent aussi les accompagner pour valoriser les effluents d'élevage (70 % des épandages réalisés en Bretagne), accélérer des cycles de pâturage, ou

**« La situation de nos entreprises est alarmante !
Le changement climatique réduit de façon inédite les fenêtres d'intervention et confronte les ETARF à des calendriers de travaux devenus hors sol »**



Au 21 mai, nous n'avons réalisé que 15 % des semis de printemps (maïs, tournesol) par rapport à une année normale, EDT Poitou

encore saisir les opportunités de la méthanisation. Les 650 micro-parcelles (graminées, légumineuses, mélanges, méteils, maïs fourrager, betterave fourragère, sorgho fourrager, etc.) réparties sur le Salon de l'herbe, donnent la mesure de la diversité des savoir-faire potentiellement requis !

L'équipe a reçu des adhérents et accueilli ETA et jeunes en formation pour échanger sur les sujets d'actualité et leurs préoccupations liées aux retards de paiement et reports des travaux.

Juin

La dissolution de l'Assemblée nationale met à l'arrêt les travaux parlementaires ; les dossiers « au long court » pour les compétences, l'emploi et la qualité de vie en agriculture avancent.

16 mesures pour soutenir les acteurs de l'agriculture et de la forêt

La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires publie un manifeste de 16 mesures à prendre pour favoriser la croissance et l'emploi dans ces 22 000 entreprises à destination des candidats aux élections législatives et députés nouvellement élus. Réaffirmant le rôle fondamental des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers, ce manifeste appelle à **soutenir les mesures de simplification et de soutien aux ETARF**, pour sécuriser un cadre innovant et favorable à leur développement, pour une agriculture et une forêt durables et souveraines.



Pour la compétitivité des 22 000 ETARF

1. Rétablissement de l'exonération des charges patronales sur les travailleurs saisonniers TO-DE.
2. Contractualisation préalable obligatoire pour les chantiers supérieurs à 5 000 €.
3. Autorisation quinquennale de dérogation sur la durée du travail.
4. Création de groupement agricole d'investissement afin de bénéficier d'investisseurs extérieurs pour la reprise d'entreprise.
5. Ouverture des Groupement d'intérêt économique et environnemental aux ETARF.

Pour un vrai partenariat gagnant

6. Intégrer les ETARF dans le champ de l'article L 311-1 du code rural et de la pêche maritime.
7. Autoriser les ETARF à construire ou agrandir leurs bâtiments en zone agricole.
8. Lutter contre la distorsion de concurrence : clarifier et réaffirmer le cadre de la prestation de services et le principe d'exclusivisme.
9. Prendre en considération la dimension des engins agricoles et forestiers lors des aménagements routiers ou proposer un itinéraire adapté.
10. Ouvrir le guichet unique pour l'installation-transmission à tous les acteurs du monde agricole dont la forêt.

Pour la transition écologique et énergétique

11. Sécuriser juridiquement la conduite des travaux forestiers toute l'année par la loi.
12. Adapter le calendrier BCAE8 de la taille des haies par autorisation préfectorale, dans le respect des bonnes pratiques, et pour répondre aux contraintes climatiques.
13. Territorialisation des autorisations pour l'intervention, notamment préventive, aux abords des réseaux d'énergie et de communication, en cas d'aléas climatiques.
14. Plan pluriannuel significatif d'aides à l'acquisition de matériels à l'énergie « décarbonée ».
15. Revoir la qualification de fossés requalifiés en cours d'eau pour en permettre l'entretien.
16. Recenser sur un portail Internet, toutes les réglementations environnementales par zone et période, pour sécuriser les travaux à réaliser.

Nos métiers évoluent, les exigences aussi, on fait vivre le CTETA pour y répondre !



La FNEDT a décidé de faire évoluer son titre à finalité professionnelle à l'occasion de son prochain enregistrement au RNCP. De niveau bac +2, le Conducteur de travaux en ETA a été créé en 2011. Dans le cadre de cette rénovation, la FNEDT est accompagnée par un cabinet conseil, pour la réalisation d'une étude questionnant la profession, les entreprises, les alternants et les centres de formation rythmée par le suivi d'un COPIL coordonné par la Fédération.

La FNEDT engagée contre le mal-être en agriculture

Sur invitation de la CCMSA avec laquelle la FNEDT finalise une **convention de coopération**, Florence Reynaud, vice-présidente de la commission Affaires sociales et membre du Comité de pilotage national interministériel, a participé à la troisième journée InterOPA sur le thème « Mal-être en agriculture, la force du collectif : continuons d'agir ! ». L'interOPA est le lieu d'échange entre la CCMSA, l'APCA, le Crédit Agricole, Groupama et les OPA sur les questions du mal-être en agriculture. Après les mots d'accueil des présidents des réseaux se consacrant au mal-être en agriculture, des tables rondes se sont succédées sur la compréhension des mécanismes, le droit au répit, la formation à la détection par les réseaux « **Sentinelle** » ou « **réagir** »... Ce fut également l'occasion de dresser un bilan d'étape du plan interministériel et des plans d'action des comités départementaux effectué par Olivier Damaisin, coordinateur national interministériel, étant intervenu cette année lors du Congrès à Epinal.



Rencontre avec la conseillère enseignement agricole

Le président de la FNEDT, Philippe Largeau, et Fernando da Costa, vice-président de la commission Affaires sociales en charge de la formation, ont rencontré la conseillère **enseignement agricole, renouvellement des générations, compétences et emploi** du ministre de l'Agriculture. Ils ont présenté la branche et les métiers des ETARF et discuté de la gouvernance de l'enseignement agricole, de la formation continue, des relations avec France Compétences, ainsi que des niveaux de prise en charge et de **l'avenir des référentiels de diplômes et certifications**. La FNEDT a rappelé le poids des ETARF dans les domaines de l'agroéquipement, de la forêt et des espaces naturels. Le dispositif TO-DE, les heures supplémentaires et les dispositifs intempéries ont également été abordés.

Juillet & Août

Les travaux d'été sont marqués par des retards ; les aides à l'usage, une première bienvenue ; dialogue porteur entre les mondes éducatif et économique ; Enedis entend les professionnels pour une meilleure planification des travaux.

« Deux jours par-ci, une demi-journée par-là... »

Conditions climatiques : les récoltes prennent elles aussi du retard

L'année 2024, qui a débuté sous des conditions peu favorables, s'annonce comme la plus difficile des cinq dernières années en termes de récolte. L'observation des conditions de culture du blé tendre, du blé dur, de l'orge d'hiver et de printemps, ainsi que du maïs, offre une vision objective à l'échelle nationale.

Pour le blé tendre comme pour l'orge d'hiver, **moins de 50 % des parcelles** sont considérées comme « en bonnes ou très bonnes conditions ». La situation est à peine meilleure pour les céréales de printemps, dont **seules 60 % des parcelles** seraient en conditions favorables.

Concernant les chantiers d'ensilage de maïs fourrage, les retards pris au semis n'ont pu être compensés par un mois de juin froid. En moyenne, la récolte des maïs ensilage démarre avec une quinzaine de jours de retard.

Les travaux de pulvérisation sont eux aussi désorganisés dans plusieurs régions en raison de vents forts.



Enfin une aide à l'usage ? Dispositif inédit de FranceAgriMer

La FNEDT préconise depuis plusieurs années aux services de l'État un dispositif d'aides à l'usage, au potentiel transformateur plus évident que celles destinées à la simple acquisition d'une machine neuve. Elles sont un outil de l'économie de la fonctionnalité visant à **adapter** les soutiens financiers **aux besoins réels et aux enjeux du développement durable**.

La mesure « Rénovation des vergers » couvre une partie des coûts des travaux de préparation des sols, de plantation et de palissage. Si l'aide est décernée sous forme de forfait à l'hectare, sans tenir compte du terroir (type de sol, taille et pente des parcelles), il suscite tout l'intérêt de la FNEDT : enfin une aide à l'usage ! Ce modèle permettrait de **limiter l'inflation** sur les machines, d'encourager la **transition des pratiques agricoles**, d'**éviter la sur-mécanisation** et de **mieux mesurer** l'impact des aides sur l'agriculture et la forêt. C'est d'ailleurs l'une des conclusions du grand Dialogue stratégique de l'UE pour penser la prochaine PAC. La FNEDT propose aussi d'ouvrir les aides FranceAgriMer et régionales à l'achat de matériels d'occasion.



« Les Universités d'été constituent un lien merveilleux entre le monde économique et le monde éducatif les constructeurs et les enseignants ! On y aborde des sujets pointus tels que l'intelligence artificielle ou le contrôle de la pulvérisation. Les enseignants forment **nos futurs collègues et collaborateurs**, d'où l'intérêt que ces pédagogues soient techniquement à la page. »
Fernando Da Costa, administrateur FNEDT de l'Apredema.

Une meilleure coordination pour l'élagage des réseaux

La FNEDT, les Entreprises du Paysage et le Comex d'Enedis se réunissent régulièrement pour évoquer les questions liées aux travaux d'élagage et entretien des abords des lignes électriques basse et moyenne tension, et aux interventions préventives et curatives notamment dues aux intempéries. Ceux-ci doivent être exercés dans le respect des réglementations pour la **protection de la biodiversité** comme des **OLD**. Outre les inquiétudes engendrées par l'**insécurité juridique** des travaux forestiers, les problématiques de fragilisation des **trésoreries** des entreprises (chantiers à l'arrêt en raison des intempéries), et les préoccupations quant à la **sécurité des opérateurs** devant opérer dans des fenêtres d'intervention restreintes sont adressées. Une planification prenant en compte les cycles et les exigences locales se fera avec l'implication des professionnels, pour la prise en compte de leurs contraintes.



La conduite de machines forestières, une compétence à maintenir !

L'annonce de la suppression des options du **BPA Travaux forestiers** a fait réagir vivement les professionnels, en particulier sur la conduite d'engins forestiers. Le ministère de l'Agriculture, répondant à cette alerte, a mandaté Eduter (institut de recherche, de recherche-développement et d'appui au système éducatif) pour mener une consultation sur l'opportunité de la création d'une certification débardage-abattage de niveau III et ses modalités de formation, à laquelle la FNEDT était représentée par des **élus des commissions Formation et Forêt**. La FNEDT se félicite de l'écoute du MASA et d'Eduter qui poursuit ses travaux en interrogeant des ETF sur leurs besoins et attentes en termes de formation et compétences.



Gérard Napias, président de la FNEDT de 2001 à 2024 et actuel président d'honneur et membre honoraire du Bureau national, a été nommé Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, dans la promotion du 14 juillet du président de la République.

Septembre

Focus sur les ETF à la Foire de Châlons

Le premier rendez-vous de la rentrée fut l'occasion de nombreux échanges sur les enjeux de la filière forêt-bois : la sécurisation juridique des chantiers forestiers, l'AMI ESPR et France 2030, ainsi que la lutte contre le vandalisme en forêt.

Temps forts :

Signature de la **Charte de vitalité** économique et sociale des ETF avec la **Chambre du Peuplier**.

3 tables rondes ont mis en lumière les différentes facettes des métiers des ETF, de la sylviculture à l'exploitation, sans oublier les questions de sécurité et de protection de la biodiversité.



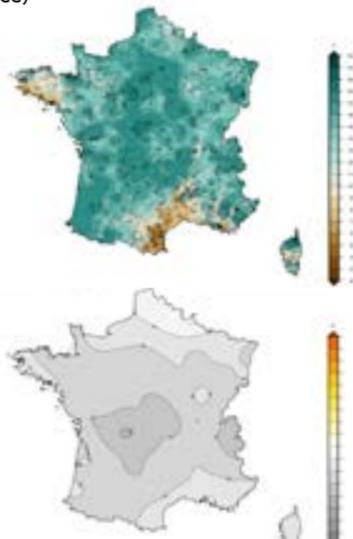
Innov-agri à Ondes, une édition joyeuse et boueuse



La FNEDT est partenaire d'Innov-agri depuis sa première édition, un rendez-vous que les entrepreneurs ne ratent pas. Cette année, la pluie, encore la pluie, est venue troubler les déambulations dans les allées.

Sur le stand de la FNEDT avec EDT Occitanie, de nombreux temps forts et animations ont rythmé les journées : remise de **diplômes aux CTETA** par Philippe Largeau, un atelier sur la **décarbonation** des travaux, des animations par l'Aprodema et Agrica, mais aussi des rendez-vous professionnels, des ETA **inquiets de leur trésorerie**, et toujours des adhérents et une équipe régionale pour assurer la convivialité !

Pluie et ensoleillement : écart à la moyenne 1991-2020 (Météo France)



« Des mois de pluies en quelques jours »

L'excédent de pluviométrie est important, plus de 60 %, tandis que le déficit d'ensoleillement s'élève à 23 %. La France a reçu 105 mm de pluie en moyenne mensuelle pour une normale de 65 mm, avec des records à 357 mm (Haute-Saône) et 14 mm (Pyrennées-Orientales)...

Septembre a aussi connu son lot de tempêtes, occasionnant en de nombreux endroits la verse des maïs. Les plants déracinés, sectionnés ou fortement plaqués au sol, ne muriront plus et vont se détériorer rapidement.

Les travaux d'ensilage sont retardés par les conditions météo. Il fait nuit plus tôt, la pluie et le vent nuisent à la visibilité, les conducteurs sont fatigués.

Pour récolter les maïs versés, de nombreuses ETA ont ressorti les vieux becs à chaînes, investi dans un kit de doigts releveurs, ou recherché des becs adaptés aux conditions dégradées, la coupe directe ramenant trop de terre et de pierres dans le fourrage.

La « rentrée » de la FNEDT est à la Foire de Châlons et à Innov-agri Ondes où les inquiétudes des ETARF s'expriment ; l'enquête de conjoncture confirme des trésoreries alarmantes ; le Bureau lance les travaux « FNEDT 2030 ».

« Que ce soient les difficultés économiques de leurs clients agriculteurs, le refus de révision de prix de certains gros groupes industriels, ou le choix du moins-disant des collectivités aussi en difficultés... trésorerie et marges fondent, et les carnets de commande s'allègent dans les secteurs les plus touchés par les intempéries »

Un moral en berne, des perspectives dégradées

Dans les régions les plus impactées par le changement climatique (tempêtes, inondations, sécheresses), les ETARF connaissent depuis des mois, une forte dégradation des conditions de travail, une désorganisation des travaux, des casses de machines, etc. L'enquête de conjoncture lancée par la FNEDT fin août auprès de ses adhérents, confirme l'effet domino de la dégradation économique du monde agricole et du changement climatique.

78 % des entrepreneurs, tous secteurs confondus, déclarent un moral en berne.

Dans l'incapacité de compenser la **perte de CA** liée aux intempéries - annulation de chantiers, délais de paiement allongés, trésoreries à sec - plus d'un sur deux rencontrent des **difficultés à être payés** dans les délais, voire observent une hausse d'impayés.

Dans ce contexte défavorable qui dure (inflation de 2022, intempéries 2023-24, etc.), les entreprises se montrent de plus en plus prudentes, au risque parfois de **compromettre leur développement** : 25 % reportent des investissements, 12 % vendent du matériel, 11 % envisagent de replier leurs activités.

Afin de passer cette énième vague, **la FNEDT demande à l'État, aux banques et aux assurances de prendre leur part : prêts garantis, baisse des taux et prix, accès à des prêts de trésorerie.**

Abatteuses, porteurs forestiers, débusqueurs : 49.9 M€ d'aides

L'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) ESPR 2023 - Exploitation Forestière et Sylviculture Performantes et Résilientes - a connu un succès retentissant.

Sur le volet 2 dédié aux investissements matériels et immatériels individuels, 335 dossiers ont été déposés par des ETF, exploitants forestiers, coopératives, etc. Au final, 540 équipements seront financés pour 257 lauréats : principalement des abatteuses (49,8 %), des porteurs forestiers (18,4 %) et des débusqueurs (10,7 %).

La FNEDT s'est lourdement investie dans ce dispositif pour **la modernisation du parc de machines forestières**. Les critères environnementaux, notamment l'impact sur les sols, ont été très bien accueillis par la filière et les ONG, permettant de démontrer la volonté d'**améliorer les pratiques forestières**.

FNEDT 2030 : des ambitions et leur feuille de route

A 5 mois de son installation, le Bureau national de la FNEDT, dont l'équipe a été renouvelée de près de la moitié, lance les réflexions « FNEDT 2030 ».

Plusieurs sessions de travail s'organisent de septembre à décembre pour définir une stratégie et sa feuille de route.

Plusieurs projets sont immédiatement engagés. Un programme d'actions se construit progressivement autour des axes de politique générale pour présentation en Assemblée générale puis au Congrès 2025.

Ce plan a vocation à se déployer et s'étoffer sur la période 2025-2027.



Assurances et vandalisme en forêt

Le ministère de l'Agriculture et Bercy ont organisé une réunion sur les assurances en forêt. Moins de 10 % de la forêt privée sont actuellement couverts contre les incendies, tempêtes et autres aléas naturels. La question de la modélisation des risques sanitaires comme le non-cumul des indemnités et des aides au renouvellement forestier ont soulevé des inquiétudes.

Les débats ont également mis en lumière l'absence de produits d'assurance adaptés aux entreprises de travaux forestiers (ETF) et scieries ainsi que le retrait des assureurs de matériels forestiers suite à l'augmentation du vandalisme. **La FNEDT a obtenu la création d'un groupe de travail avec Bercy et les assureurs** pour résoudre cette question.

Assurances et vols de GPS

Les spécialistes du vol de GPS ne souffrent pas, eux, de la météo. Des parlementaires portent les alertes auprès des services de l'État.

La FNEDT toujours mobilisée contre ce fléau touchant les ETA depuis plusieurs années, relaie les messages de prévention travaillés avec Grou-pama. Les préjudices sont considérables, de 6 000 à plus de 100 000 euros par prestataire en moyenne, sans compter les vols de consoles et de carburants, et les conséquences matérielles et psychologiques sur les entrepreneurs et salariés.



Séminaire des permanents du réseau FNEDT

Les délégués et animateurs des unions régionales EDT et des associations ETF de toute la France ont répondu présent à l'invitation !

Deux journées dédiées à la gestion et à la communication de crise, aux principaux dossiers structurants pour le réseau, à la stratégie d'adhésion et enfin à la Feuille de route FNEDT 2030 partagée par le Président Largeau.

Octobre

Terres détrempées : les ETF sont à l'arrêt, les ETA sont éprouvées ; une annonce attendue au Sommet de l'élevage ; la FNEDT réunit les animateurs et délégués du réseau territorial.

Sommet de l'élevage : pluie, annonces et convivialité

Adhérents, clients, jeunes, partenaires... la pluie n'a pas découragé les visiteurs venus nombreux sur le stand de la FNEDT animé avec EDT Puy de Dôme. Parmi les différentes annonces du Premier ministre : **le report de la date** maximale pour réaliser les **épandages d'effluents d'élevage au 15 novembre**. Cet « élément de simplification administrative » en réponse aux conditions climatiques, est à la main des préfets pour sa traduction opérationnelle. Attendue et saluée, cette mesure a cependant des difficultés à se déployer dans tous les départements concernés. A la demande de la FNEDT, la Ministre envoie un rappel aux préfets.



ETF à l'arrêt : la FNEDT tire l'alarme

La FNEDT mobilise la filière Forêt-Bois pour alerter les pouvoirs publics sur les conditions météorologiques et leurs conséquences sur les ETF et l'amont forestier. Les pluies incessantes ont rendu les sols impraticables, **paralysant les chantiers forestiers** de manière inédite pour une si longue durée, entraînant des baisses de chiffre d'affaires de 10 à 50 % dans de nombreuses entreprises.

Sans mesures de sauvegarde rapides, la filière forêt-bois, avec ses plus de 20 000 salariés, risque de s'effondrer, mettant aussi en péril la gestion durable des forêts françaises.

Mesures d'urgence

- 1. Sécurisation juridique :** Assurer un cadre juridique uniforme pour les travaux forestiers tout au long de l'année, afin d'éviter des interruptions dues à des divergences d'interprétation réglementaire. Une relance de la feuille de route « Travaux forestiers et protection des habitats d'espèces protégées » afin d'obtenir des garanties avant la saison de nidification de 2025.
- 2. Garantie publique pour les prêts bancaires :** Créer un dispositif public de garantie pour sécuriser les investissements des ETF et les aider à mieux faire face aux aléas climatiques.
- 3. Chômage partiel simplifié pour intempéries :** Établir un dispositif de chômage partiel sans la franchise des 15 jours, pour compenser rapidement les pertes de revenus en période de conditions météorologiques défavorables.
- 4. Suspension des charges sociales et fiscales :** Accorder un trimestre de suspension des charges pour alléger la pression financière des ETF en période de crise climatique.



Novembre

L'examen des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale mobilise le réseau FNEDT ; les trésoreries durement fragilisées par les conditions climatiques inquiètent les entrepreneurs ; la FNEDT poursuit ses actions en faveur de la décarbonation.

« Nous sommes pris dans l'étau entre les injonctions administratives et une pluviométrie jamais vue depuis des décennies... les entrepreneurs sont inquiets pour leur lendemain, sans réelles perspectives, et dans l'attente de mise en œuvre de soutien à tous les acteurs »

La FNEDT appelle le gouvernement à soutenir d'urgence les ETARF

La quasi-totalité du territoire français a subi depuis l'automne 2023 des records de cumuls de pluie et **une succession d'intempéries qui ont mis les entrepreneurs à l'arrêt de nombreux mois** depuis le début de l'année. Les récoltes, ensilages et épandages accusent au moins un mois de retard dans des contextes accidentogènes et difficiles pour les opérateurs. Les mauvaises conditions climatiques mobilisent également plus de personnel, ralentissent l'exécution des travaux, et augmentent l'usure des équipements, les casses matérielles et la consommation de carburant, parfois jusqu'à 300 % dans les régions les plus touchées, notamment sur la façade atlantique.

Côté forestier, la situation n'est pas plus favorable... Les sols forestiers, particulièrement fragilisés par les excédents d'eau, interdisent bon nombre de travaux, en particulier de débardage. Une majorité d'entreprises, notamment de la moitié Est de la France, ont dû mettre à l'arrêt les activités mécanisées pendant 80 jours, estimant déjà une perte de chiffres d'affaires à hauteur de 25 %.

Les travaux ruraux sont à la même enseigne : les chantiers de taille de haies agricoles ou d'entretien d'allées forestières ont été décalés en raison de sols impraticables.

Inquiétudes quant aux trésoreries

Les risques d'impayés augmentent de manière alarmante (près d'une entreprise sur 2 observait déjà une hausse d'impayés en août dernier). Depuis l'automne 2023, les difficultés se sont enchaînées. Les semis d'hiver ont été annulés ou, au mieux, pratiqués en conditions humides, engendrant des coûts supplémentaires et une perte de rentabilité. Au prin-

temps 2024, la situation s'est aggravée avec des cultures de substitution semées tardivement, affectant le chiffre d'affaires de clients déjà impactés par des dépenses supplémentaires.

Si les délais de paiement des clients s'étaient déjà allongés pour plus de la moitié des entreprises à fin août, l'inquiétude pour les trésoreries grandit face à cette nouvelle campagne des plus complexes avec des pluies persistantes et d'une rare intensité.

Des mesures à prendre d'urgence

Dans ce contexte qui se prolonge, la FNEDT renouvelle ses demandes de soutien, et appelle les pouvoirs publics à ouvrir de facto les dispositifs d'aides aux agriculteurs à tous les acteurs relevant du MASAF impactés par les aléas climatiques :

- Mise en place d'un fonds de soutien d'urgence pour les ETARF, similaire à celui déployé lors de la crise Covid, afin de couvrir les pertes de chiffre d'affaires liées aux intempéries,
- Accès prioritaire et accéléré au régime de prise en charge des allocations de chômage partiel et d'allocations de longue durée pour **maintenir l'emploi salarié**,
- Révision des dispositifs de gestion des aléas climatiques pour faciliter aux ETARF l'accès à des fonds d'aide dédiés à la **gestion des crises environnementales**,
- **Accélérer et généraliser les arrêtés préfectoraux** visant à adapter les calendriers de travaux aux variabilités climatiques par territoire,
- Mise en œuvre d'échéanciers pour le paiement des **charges sociales** avec l'appui des MSA,
- Des établissements bancaires : accompagnement à la **gestion des encours clients**, report des échéances de prêts sans pénalité, et aménagement des taux.



Rendez-vous avec Annie Genevard

Le président de la FNEDT, Philippe Largeau et Gérard Napias, président d'honneur, ont été reçus mardi 26 novembre par Annie Genevard, ministre de l'Agriculture.

Points principaux de la rencontre :

- la situation très difficile des ETARF en matière de trésorerie : intempéries et retards de paiement,
- le principe d'équité qui doit prévaloir entre tous les acteurs de la filière agricole, en particulier en matière d'aides à la trésorerie, de subventions et d'exonération TO-DE,
- la nécessité de pouvoir travailler en forêt toute l'année de manière sécurisée,
- la territorialisation et l'adaptation des calendriers des travaux, aux réalités climatiques, dans le respect de la biodiversité et des sols.

La FNEDT rappelle le rôle central des ETARF pour la décarbonation des activités agricoles et forestières

Audition sénatoriale pour la haie

Plusieurs représentants de la FNEDT ont été auditionnés, à la demande du Sénat, dans le cadre d'une proposition de loi en faveur de la préservation et de la reconquête de la haie.

La FNEDT n'a pas souhaité se prononcer sur l'opportunité ou non d'une nouvelle loi, et préféré mettre en avant le cadre contraint dans lequel interviennent les ETARF. La haie offre des services écosystémiques aux exploitants agricoles et de l'activité en élagage aux entreprises de travaux, mais seuls les agriculteurs semblent visés par les futures aides / indemnités (éventuellement sous forme de « crédits nature ») pour un linéaire accru.

La FNEDT a donc veillé à rappeler une contrainte à considérer dans l'ingénierie du futur dispositif : il faudra compenser la dégradation du bilan carbone des entreprises de travaux agricoles, liée aux manœuvres et autres temps morts dans les parcelles morcelées.

VeryWoodMétiers au Salon de l'éducation

La présence en salon est l'une des actions de cette démarche de communication nationale conjointe de la FNEDT, la FNB et l'UCFF (financée par France Bois Forêt) pour promouvoir et faire connaître la diversité des métiers de la filière. L'occasion pour des jeunes collégiens, lycéens et étudiants de découvrir l'étendue des compétences et des formations, à l'image des carrières de la forêt et du bois.

Cette campagne pluriannuelle est également sur TikTok avec des formats vidéos pensés pour les jeunes en âge d'orientation.

Autre action porteuse : les Journées portes ouvertes en ETF et sur chantiers forestiers, pour apprécier les réalités et être au cœur des activités.



Décembre



Assemblée générale des Présidents du réseau FNEDT

L'Assemblée générale est un moment d'échanges et de travail sur les dossiers portés pour la représentation et la défense de la profession. Outre les éléments statutaires de la vie de l'organisation, les commissions ont partagé les analyses et réflexions étudiées en réunions tout au long de l'année.

Le Président Largeau a présenté la Feuille de route FNEDT 2030, ses ambitions et le programme d'actions associé. Les représentants du réseau territorial se sont exprimés, et validé les axes stratégiques qui porteront l'action de la Fédération.

Renforcer la sécurité aux abords des réseaux électriques

Philippe Largeau, Président de la FNEDT, a signé la « Charte Santé Sécurité Environnement Enedis – Entreprises intervenantes », à l'occasion de la journée des partenaires de la filière des réseaux de distribution. Ensemble, ils s'engagent à éliminer les accidents graves et mortels sur les chantiers liés aux postes sources, aux réseaux et à l'élagage, en s'appuyant sur une culture sécurité partagée.

Élaborée en concertation, cette chartre repose sur l'application des fondamentaux de sécurité, l'adoption de pratiques clés, les visites de prévention, et sur la promotion de la formation et de la vigilance. Elle reflète la volonté commune de progresser en matière de sécurité et de respect de l'environnement, dans un esprit de confiance, de transparence et de collaboration.



La FNEDT, partenaire d'AgriSima 2026

La Fédération se félicite de voir renaître ce salon, à la hauteur du marché français des agroéquipements, 1^{er} européen.

Philippe Largeau, félicitant les présidents d'AgriSima – Frédéric Bondoux (Salon des ETA), Gaëtan Ménard et Damien Dubrulle (Axema) – a rappelé que les ETARF y prenaient une part importante (30 % du marché).



De retour en février 2026, à Paris Expo Villepinte, le salon porte l'ambition de réunir toute la filière agricole, française et internationale, autour de solutions concrètes et d'innovations technologiques.

La FNEDT vous y donne d'ores et déjà rendez-vous !

Au lendemain de son Assemblée générale, la Fédération tient sa conférence de presse annuelle ; l'instabilité gouvernementale reporte une fois de plus les débats législatifs ; la FNEDT, avec son réseau et ses partenaires, rappelle le rôle central des ETARF.

« Fragiliser les ETARF, c'est fragiliser l'ensemble de l'agriculture et de la forêt »

Un changement de paradigme s'impose

Confrontées à une succession de crises, les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers s'inquiètent de la pérennité de leurs activités si leur rôle dans les filières agricoles n'était pas enfin reconnu par les pouvoirs publics.

L'État ne reconnaît pas les ETARF comme les acteurs de l'agriculture et de la forêt qu'elles sont ; elles ne bénéficient pas des mêmes aides gouvernementales, régionales et départementales que les autres acteurs du monde agricole.

Pourtant, les 22 432 entreprises et leurs 159 724 actifs sont des acteurs essentiels des transitions agroécologique, énergétique et démographique.

En effet, alors que l'on prévoit la disparition de 50 % des exploitations agricoles d'ici 2030 et que la forêt est devenue un élément stratégique de l'adaptation face au changement climatique, les entreprises de

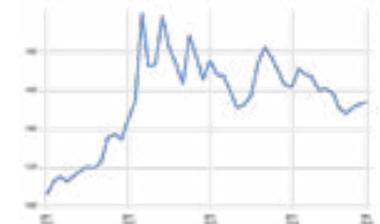
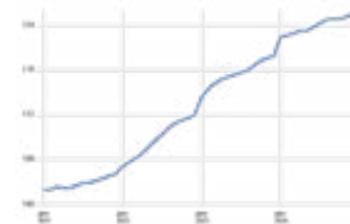
travaux agricoles, ruraux et forestiers se révèlent être un levier indéniable pour répondre au défi des mutations engagées.

En quelques décennies, les ETARF sont devenues un rouage décisif de l'agriculture, de la forêt, et de l'entretien de l'espace rural.

Avec 160 000 actifs (saliés, apprentis et TNS), elles représentent plus de 12,5 % du total des actifs agricoles. L'emploi connaît une dynamique forte avec une augmentation de 60 % sur la période. Le nombre d'entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers a lui augmenté de 7,2 %.

Les ETA, dans un contexte de baisse continue du nombre d'exploitations agricoles progressent (+ 20,1 %), recrutent et se structurent. En 10 ans, le volume de travail réalisé par les entreprises de travaux agricoles dans les exploitations a augmenté de 39 %. Cette tendance haussière cache cependant des réalités différentes. Le nombre des ETF connaît une perte de 14,4 %, alors que les objectifs fixés à la filière sont des plus ambitieux...

La FNEDT demande donc le changement de paradigme des subventions à l'acquisition d'agroéquipements grâce à la mise en place des aides à l'usage (les ETARF représentent 3 % des clients, mais 30 % du marché des agroéquipements neufs), comme l'équité sur exonération des charges patronales des TO-DE.



Indices mensuel IPAMPA depuis janvier 2021, des prix d'achat des moyens d'entretien et réparation du matériel (à gauche) et des matériels de récolte (à droite).

En fin d'année, la FNEDT s'est dotée d'une nouvelle identité visuelle qui se déploie progressivement dans le réseau ; un compte LinkedIn est ouvert, une page Facebook réactivée ; la presse a fait l'écho d'une année difficile pour les ETARF, dense en activités parlementaires, et très syndicale.

Nouveau logo

Un hexagone qui rappelle la France
 ... mais aussi un écrou évoquant le machinisme ;
 Des rayures représentant des sillons, les cultures
 ... comme la présence des ETARF sur tout le territoire ;
 Les couleurs entremêlées pour souligner la solidarité
 ... ainsi que la diversité des membres et des pratiques.



Nouveau site Internet

www.fnedt.org
 Lancement le 9 décembre
 lors de l'Assemblée générale

Actualités, publications,
 fiches conseils, photothèque,
 informations réseau, espace
 adhérents, etc.



 LinkedIn
 @FNEDT
 Depuis mai 2024

 Facebook
 @FNEDT
 Depuis septembre 2024



4 Alertes presse
 11 Communiqués de presse
 2 Dossiers presse
 1 Conférence de presse
 et 1 point presse

A retrouver et télécharger sur
www.fnedt.org/publications

Dialogue social

Au cœur des enjeux de 2024

Le tableau de bord de l'emploi CCMSA/FNEDT 2024 dévoile une croissance continue de l'emploi dans les ETARF en 2023 : **+ 60% d'emplois en 10 ans**. Sur l'année 2023, la branche des ETARF a enregistré une augmentation de 2 % du nombre d'entreprises, pour un total de 22 432 structures (15 718 ETA et 6 714 ETF), dont près de 12 000 employeurs.

Alors que le nombre d'exploitations agricoles continue de se contracter (- 2,3 % par an de 2010 à 2020), le nombre d'ETA connaît une forte progression, avec une croissance de 20,1 % sur les dix dernières années.

La Fédération et ses élus sont naturellement très investis dans l'animation d'un dialogue social de branche, sincère et dynamique.

L'année 2024 a été marquée par la **gestion des crises** qui ont touché le monde agricole et sa compétitivité, mais aussi par des accords en faveur du **pouvoir d'achat des salariés**, comme sur la **prévoyance** et les **frais de santé**.

La formation initiale et continue a également mobilisé fortement la FNEDT et son réseau. Les métiers évoluent, les attentes des entreprises et des jeunes aussi, la FNEDT travaille donc à faire évoluer les référentiels et s'implique pour maintenir un haut niveau de compétence pour accompagner le développement des ETARF, de l'emploi et des carrières.

Les conditions dégradées par les intempéries ont été particulièrement accidentogènes à l'automne. Une campagne de sensibilisation et de rappel du caractère incontournable des **règles de sécurité** renforcées par le contexte a été menée dans tout le réseau.

Négociation collective

+ 9 % par rapport à
 2023



1 Convention collective nationale IDCC 7025

56 conventions collectives locales de travaux agricoles

13 conventions collectives locales de travaux forestiers

18 IDCC Propriété forestière



2 hausses des grilles de rémunération

Partage de la valeur : EDT Presta'Epargne

Conducteur de travaux en ETA :

renovation du référentiel de formation pour la rentrée 2025.

BPA conduite d'engins forestiers :

retour en 2025 !

CS pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité :

une création saluée mais attention à la concurrence...

Campus des métiers des qualifications de l'agroéquipement à Vesoul :

La FNEDT, membre de la gouvernance, représentant du monde économique et professionnel.

Acteur du dialogue social agricole, la branche des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux, représentée par la FNEDT, se structure autour d'une Convention collective nationale applicable depuis avril 2021 – IDCC 7025, complétée par des accords nationaux structurant et des dispositifs conventionnels aux niveaux départemental ou régional.

Chaque année la FNEDT communique un bilan de la négociation collective dans la branche quelle représente ; bilan repris et publié par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Pouvoir d'achat : la branche ETARF, toujours bonne élève

Le maintien du pouvoir d'achat

Dans le cadre de la CPPNI ETARF, la grille de rémunérations de la convention collective nationale a accompagné favorablement les hausses du SMIC avec deux rounds de négociation, en janvier et novembre 2024.

La première, tenue suite à l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2024 a consacré une augmentation applicable au 1^{er} mai 2024 de 1,13 %, avec une harmonisation de la grille travaux agricoles et travaux forestiers. La seconde, en réponse à un relèvement anticipé du SMIC au 1^{er} novembre, a abouti à la signature fin novembre d'un avenant augmentant de 2 % l'essentiel des niveaux des grilles de classification de la CCN.

Ainsi, la branche ETARF poursuit en 2024 sa politique de maintien du pouvoir d'achat en accompagnant les hausses successives du SMIC, dans un contexte économique inflationniste amorcé en 2022.

Partage de la valeur : EDT Presta'Epargne, un produit réservé aux adhérents EDT

La loi ayant pour objectif de généraliser le partage de la valeur dans les entreprises de moins de 50 salariés, vise notamment à créer une obligation à titre expérimental, pour une durée de cinq ans pour les entreprises de 11 à 49 salariés, de mettre en place au moins un dispositif : participation, intéressement, abondement à un plan d'épargne salariale, PPV, etc. Cette obligation entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025, en prenant en compte les années 2022, 2023 et 2024.

Engagée auprès des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux, la FNEDT a souhaité proposer une offre opérationnelle sur la question du Partage de la valeur pour les entreprises concernées par l'obligation légale en se rapprochant du GIE AGRICA Gestion, considérant qu'elle disposait, à

travers sa filiale AGRICA ÉPARGNE, d'une expertise répondant aux attentes de ses adhérents.

Cette offre EDT Presta'Epargne leur est réservée. Son ambition : plus simple, plus agile, moins chère pour les entreprises.

Cet accord vient en complément ou de manière alternative aux accords facultatifs de la branche ETARF du 25 mars 2014 en cours de renégociation.

Prévoyance, retraite supplémentaire et complémentaire

La branche des ETARF dispose d'un dispositif complet de protection sociale complémentaire à destination des non-cadres et cadres. Ce dispositif est constitué d'accords nationaux sur les protections frais de soins et prévoyance complétés par des accords locaux.

En 2024, la FNEDT, son réseau et les partenaires Agrica poursuivent le nécessaire déploiement de l'accord sur l'ensemble des ressortissants de la branche.

Pour les régimes complémentaires et supplémentaires, les partenaires sociaux ETARF ont signé en 2021, un accord national permettant la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire pour tous les salariés non-cadres des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) justifiant d'au moins 12 mois d'ancienneté.

La gestion de crise par le dialogue social

Influenza aviaire et services avicoles, suivi de l'accord APLD

Dans le cadre de l'accord sur l'activité partielle de longue durée (APLD), la CPPNI ETARF a vocation à assurer le suivi des dispositifs engagés par les entreprises avant le 1^{er} janvier 2023 mais se maintenant sur la période d'engagement des entreprises.

En 2022, une importante épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène a sévi sur le territoire français impactant fortement les activités économiques de la branche dans le Sud-Ouest de la France et les Pays de la Loire en 2022.

Parmi les acteurs des filières avicoles, les prestataires de services de ramassage de volailles ont vu chuter leur activité au cours du deuxième trimestre de cette même année et ont dû anticiper en quelques semaines un arrêt total de l'activité. Sur la seule région Pays de Loire, la branche professionnelle identifie 17 entreprises employeurs de 575 salariés permanents.

Les partenaires sociaux de la branche ETARF ont alors souhaité trouver une solution d'accompagne-

ment par le dialogue social. Ces derniers ont finalisé la négociation d'un accord collectif relatif à l'activité partielle de longue durée pour répondre à une baisse durable d'activité dans les entreprises de prestations de services à l'aviculture (Accord APLD du 12 mai 2022).

Plus d'une an d'intempéries...

De manière récurrente depuis l'automne 2023, les activités de travaux agricoles et forestiers subissent des conditions climatiques fortement dégradées qui perturbent la réalisation et la chronologie des chantiers de récolte, de semis et d'épandage. Ces circonstances à répétition provoquent des conséquences économiques et sociales importantes pour les entreprises et leurs salariés.

Les baisses d'activités qui en découlent, entraînent des chutes de chiffre d'affaires et des difficultés de paiement des échéances sociales comme de financement du matériel.

Les impacts psychologiques sur les entreprises et les salariés imposent une mise en œuvre des outils d'accompagnement à la hauteur de cette situation exceptionnelle.

• Position paritaire concernant les intempéries dans le Pas de Calais et le Nord

A la demande des organisations de salariés, la CPPNI ETARF s'est réunie pour étudier les impacts socio-économiques liés afin d'apporter des solutions opérationnelles notamment en termes de formation. Une position paritaire débattue le 4 décembre 2023 a été signée pour solliciter des mesures d'application en 2024.

• Fonds de solidarité des crises agricoles

Pour accompagner les entreprises dans les zones géographiques impactées par les intempéries, la FNEDT a saisi le ministère de l'Agriculture et la Caisse centrale de la MSA pour mobiliser des aides spécifiques visant au report des cotisations sociales patronales ou le cas échéant à leur prise en charge. Ces demandes ont été appuyées par le réseau EDT auprès des Caisses locales afin d'identifier les besoins locaux et provisionner les montants territorialisés.

• Saisines préfectorales

Aux intempéries de l'hiver et du printemps, s'ajoutent les mauvaises récoltes de l'été, puis les conditions des plus difficiles de l'automne. Les entreprises doivent désormais en plus faire face à des difficultés de recouvrement liées à la situation économique délicate de leurs clients. Certains travaux ont aussi été annulés. Ces baisses d'activités entraînent des chutes de chiffre d'affaires et des difficultés de paiement des échéances sociales et de financement du matériel.

La FNEDT a alerté les services déconcentrés de l'État via les préfets sur la situation économique inquiétante des entreprises de travaux agricoles et travaux forestiers, afin de déclencher la mise en œuvre d'outils d'accompagnement opérationnels à destination des ETARF, dont le dispositif de chômage partiel.

Pour le financement du matériel et équipement, il est demandé de mobiliser des outils conjoncturels et structurels susceptibles d'accompagner la trésorerie des entreprises de travaux sur leurs engagements financiers (garantie, report, étalement).

La négociation interbranche agricole et forestière

De manière complémentaire au dialogue social de branche au niveau national et territorial, les branches professionnelles de l'agriculture poursuivent les négociations dans le périmètre de l'interbranche ou de filière, réunissant un ensemble d'organisations professionnelles employeurs de l'amont agricole et forestier et les organisations syndicales de salariés.

Les conditions de travail

Pour la FNEDT, une bonne dynamique des conditions de travail est un vecteur positif contribuant à l'attractivité des emplois et à la qualité de vie au travail. Par ailleurs, dans un contexte de refonte réglementaire des CTN de l'agriculture et le nouveau paramétrage sectoriel des conventions nationales d'objectifs et de prévention, la FNEDT a conclu deux avenants de prolongation des CNOP, permettant la conclusion de contrat de prévention avec la MSA sur le secteur des travaux d'exploitation forestière et de sylviculture. Cette volonté déjà installée a été renforcée par les contextes accidentogènes dont le secteur a pâti du fait des conditions climatiques dégradées de l'automne.

Aussi, la FNEDT participe activement aux travaux du Conseil d'orientation des conditions de travail (Coct), instance de gouvernance tripartite dont elle fait partie pour le secteur agricole (dont forestier), placée auprès du ministre chargé du Travail.

Affaires sociales en région

En 2024, la FNEDT a souhaité proposer un soutien aux Unions à l'animation des actions de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

Les organisations syndicales de salariés et le réseau FNEDT ont exprimé leur attachement à un dialogue social de proximité et actif afin de compenser l'absence de négociation dans les ETARF, majoritairement TPE. On note cependant une tendance au regroupement régional des accords.

Lutte contre le travail illégal

Depuis 2013 la FNEDT est engagée, aux côtés des ministères en charge de l'Agriculture, et du Travail, des organisations syndicales de salariés ainsi que de la CCMSA, dans des programmes d'actions de lutte contre le travail illégal en agriculture. Ceux-ci sont portés par des conventions nationales triennales de partenariat (CNLTIA), inscrites dans le Plan national de lutte contre le travail illégal (PNLTI), pour lesquelles **la collaboration « extrêmement forte » de la profession a été saluée.**

Ces travaux se déclinent dans les territoires, avec les préfets de région et de département, avec notamment l'établissement de chartes identifiant les ETA volontaires sur plusieurs critères dont :

- Le respect des garanties conventionnelle (CCN 7025) et l'utilisation de contrats type spécifiques,
- Un siège social qui est bien le lieu de l'activité et un gérant qui exerce réellement cette activité,
- Ne pas être en procédure contentieuse avec les caisses locales de MSA et autres organismes de protection sociale,
- Avoir un correspondant « services de l'État » pour tout échange avec les services instructeurs et de contrôles.



En 2024, plusieurs régions ont été particulièrement actives pour faire reculer le travail illégal : en **Champagne** et en **Bourgogne Franche-Comté** avec la création d'une section viticole offrant une représentation spécifique attendue par les pouvoirs publics, en **Pays de la Loire** sur les spécificités des travaux avicoles, en **Gironde** (où la première convention avec l'État fut signée) et en **Auvergne Rhône-Alpes** qui s'est dotée d'un cadre ambitieux et lisible pour les prestations de services agricoles en signant une convention avec la Préfète de région.

Découverte des métiers

Foires et salons, visites de chantiers et d'entreprises, vidéos de témoignage de jeunes... Les EDT territoriales de toute la France et les ETARF ont fait découvrir leurs activités et les nombreux débouchés de leurs entreprises pour attirer les jeunes vers ces métiers alliant technicité et sens.



#VERYWOODMETIERS

Portes ouvertes en **PACA** sur un chantier forestier.
#VeryWoodMétiers

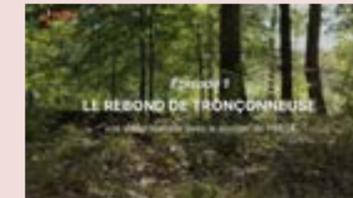
A la rencontre des jeunes :
Foire forestière en **Occitanie** et Forum des métiers en **Auvergne Rhône-Alpes.**



Vidéos :
Conducteur d'engins en **Bourgogne Franche-Comté**
Portrait d'ETF en **Nouvelle-Aquitaine**



La sécurité des opérateurs et des matériels : un enjeu du quotidien



Série de 6 vidéos de **prévention des risques** dans les métiers en forêt, partenariat du PRST avec **ETF Grand-Est.**



Des ateliers de sensibilisation aux addictions animés par AgricA ont été proposés, à l'initiative d'**EDT Occitanie**, aux jeunes du CFA d'Ondes comme aux autres visiteurs d'Innov-agri.



Convention de partenariat pour **renforcer la sécurité en forêt** signée entre la Gendarmerie nationale et **ETF Nouvelle-Aquitaine.**

Lancement de la plateforme de signalement, en temps réel, des incivilités subies sur les chantiers forestiers.

Interpeller les pouvoirs publics, relayer les amendements...

Le réseau FNEDT est allé à la rencontre des élus, des services déconcentrés de l'État, des ministres, tout au long de l'année pour défendre les revendications des ETARF



Série de petits-déjeuners parlementaires par **EDT Pays de la Loire** afin de sensibiliser les députés récemment (ré)élus et les sénateurs aux problématiques des ETARF.



Questions-réponses sur les réglementations sur la taille des haies avec la DREAL et l'OFB à l'initiative d'**EDT Normandie.**



Marc Fesneau à la rencontre des organisations professionnelles dans le Finistère dont **EDT Bretagne.**

Annie Genevard et les représentants du monde agricole dont EDT **Ile de France** dans l'Essonne.



Plus de 100 ans de professionnalisme

Officiellement créée en 1922, la Fédération rassemblait alors les entrepreneurs de battage et de pressage.

Les découvertes en agronomie, les prémices de la mécanisation et les débuts des spécialisations régionales donnent naissance à la fin du XIX^e siècle à ce nouveau métier qui se structure au lendemain de la 1^{re} guerre mondiale, afin de répondre aux enjeux de compétitivité de l'agriculture.

Rapidement les prestations se diversifient avec notamment l'épandage, les labours, les semis, les récoltes et les travaux ruraux. L'organisation des entreprises de travaux forestiers rejoint la FNEDT en 2002.

Les ETARF aujourd'hui

Les 22 500 entrepreneurs de travaux agricoles (ETA), forestiers (ETF) et ruraux (ETR), sont des acteurs incontournables de l'espace rural, de la compétitivité et des transitions de l'agriculture et de la forêt, et d'importants créateurs d'emplois qualifiés.

Ils répondent aujourd'hui aux enjeux du changement climatique, aux objectifs de souveraineté alimentaire, au maintien de la diversité des modèles agricoles, comme des hauts niveaux d'exigence de qualité et de rentabilité. Alors que le monde agricole et forestier doit faire face à la difficulté de son renouvellement et à un mur d'investissement, les ETARF se structurent et innovent.

22 500 entreprises

160 000 actifs

interviennent pour :

> 70 % des exploitations agricoles

85 % des éleveurs

90 % des récoltes des betteraves

70 % des travaux de sylviculture et reboisement

80 % des travaux d'exploitation

TRAVAUX & SERVICES AGRICOLES

Biomasse agricole, broyage, épandage-fertilisation, gestion agricole, préparation du sol, protection de cultures, récolte manuelle, récolte mécanisée, semis, services à l'élevage, tri et traitement des semences, travaux bio, travaux de A à Z, viticulture, etc.

TRAVAUX & SERVICES RURAUX

Aménagement foncier, clôtures, création et entretien de pistes, déneigement, entretien d'accotement, taille de haies, entretien des fossés-rivières, élagage réseaux (électriques, transport, routes), entretien des espaces naturels, terrassement, drainage, génie écologique, etc.

TRAVAUX & SERVICES FORESTIERS

Abattage manuel, mécanisé, bois de chauffage, débardage, élagage réseaux, gestion durable, production et vente de plaquettes forestières. Sylviculture manuelle ou mécanisée (préparation du sol, nettoyage, élagage, etc.), reboisement.

Syndicats départementaux et interdépartementaux • Président / Présidente

EDT Aisne (02)

Gérard Maréchal

EDT Allier (03)

Franck Monce

EDT Aube (10)

Nicolas Jobard

EDT Aveyron (12)

Benoît Guitard et Yves Trouche

EDT Calvados (14)

Didier Cairon

EDT Cantal (15)

Patrice Peyrissac

EDT Charente (16)

Pascal Faurie

EDT Charente-Maritime (17)

Alexandre Villain

EDT Cher (18)

Arnaud de Gourcuff

EDT Cotes-d'Armor (22)

Karen Lechevestrier

EDT Finistère (29)

Sylvain Kerivel

EDT Gard (30)

Stéphan Picas

EDT Haute-Garonne (31)

Jean-Marc Moumin

EDT Gers (32)

Patrice Mathieu

EDT Gironde (33)

Benjamin Banton

EDT Hérault (34)

Michel Roger

EDT Ille-et-Vilaine (35)

Julien Savouré

EDT Indre-et-Loire (37)

Pierre David

EDT Isère (38)

Maël Dallay

EDT Landes (40)

Didier Tastet

EDT Loir-et-Cher (41)

Serge Renault

EDT Loire-Atlantique (44)

Marie-Annick Robert

EDT Loiret (45)

Gérard Van Dorp

EDT Lot (46)

Serge Canal

EDT Lot-et-Garonne (47)

Benjamin Kozub et Mickaël Lannelongue

EDT Lozère (48)

Yannick Herrle

EDT Maine-et-Loire (49)

Fabien Cadeau

EDT Manche (50)

Elodie Dorléans

EDT Mayenne (53)

David Lecomte

EDT Morbihan (56)

Frédéric Jan

EDT Oise (60)

Didier Ledent

EDT Orne (61)

Lionel Aubine

EDT Puy-de-Dôme (63)

Eric Alexandre

EDT Pyrénées-Atlantiques (64)

Catherine Le Banner

EDT Hautes-Pyrénées (65)

Emeric Laureys

EDT Bas-Rhin (67)

Bernard Diss

EDT Haut-Rhin (68)

Claude Gretter

EDT Sarthe (72)

Michel Leveille

EDT Deux-Sèvres (79)

Vincent Chantecaille

EDT Somme (80)

Jean-Paul Dumont

EDT Tarn (81)

Michel Bonhomme

EDT Tarn-et-Garonne (82)

Xavier Ambal

EDT Vendée (85)

Patrick Bretin

EDT Ain-Rhône (01-69)

Sébastien Georges

EDT Drôme-Ardèche (07-26)

Stéphane Blard

EDT Marne-Ardenne (08-51)

Christian Lémery

EDT Aude et Pyrénées-Orientales (11-66)

Henri Blanc

EDT Limousin (19, 23, 87)

Mickaël Bacle

EDT Eure-Seine-Maritime (27-76)

Baptiste Baril

EDT Loire et Haute-Loire (42-43)

Philippe Monplot

EDT Lorraine (54, 55, 57, 88)

Robert Dieudonné

EDT Nord - Pas-de-Calais (59-62)

Jean-Marie Lemaire

EDT Savoie et Haute-Savoie (73-74)

François Roulet

EDT Poitou (79, 86)

M. Eric Retailleau

Unions régionales

EDT Auvergne-Rhône-Alpes

Présidente : Florence Reynaud

EDT Bourgogne-Franche-Comté

Président : Fernando Da Costa
Déléguée régionale : Marielle Godillot-Alévêque

EDT Bretagne

Président : Frédéric Jan
Délégué régional : Jean-Marc Leroux

EDT Centre Val de Loire

Président : Pascal Gendrier
Délégué régional : Antoine Hubert

EDT Grand-Est

Président : Robert Dieudonné

EDT Hauts-de-France

Président : Gérard Maréchal
Déléguée régionale : Marine Dambrine
Animatrice régionale : Juliette Fournier

EDT Ile-de-France

Président : Frédéric Bouché
Déléguée régionale : Marion Varoqueaux

EDT Normandie

Co-Présidents : Michel Letourneur et Baptiste Baril
Délégué régional : Freddy Préel

EDT Nouvelle-Aquitaine

Président : Philippe Largeau
Délégué régional : Sébastien Gourdet
Chargée de mission : Fanny Amram-Andreucci

EDT Occitanie

Président : Bernard Sanchez
Déléguée régionale : Laetitia Gombert

EDT PACA

Président : Olivier Tommasi

EDT Pays-de-Loire

Président : Laurent Menanteau
Délégué régional : Mathieu Ghislain

Associations ETF

ETF Centre-Val-de-Loire

Président : Pierre Baron
Délégué régional : Antoine Hubert

ETF Grand Est

Président : Sébastien Schmitt

ETF Nouvelle Aquitaine

Président : Steve Cazorro
Délégué régional : Sébastien Gourdet
Chargé de mission : Vincent Lechevalier

ETF Occitanie

Présidente : Nathalie Valade-Moreau
Délégué régional : Vincent Finielz

